



Listen to this article

« Prenez donc garde de vous conduire avec circonspection, non comme des insensés, mais comme des sages ; rachetez le temps, car les jours sont mauvais ». Eph. 5 : 15, 16.

Le mot « circonspection » vient du mot « *circum* », signifiant « autour » et du mot « *spectus* » qui veut dire « regarder », « veiller ». Le sentier du véritable chrétien est si étroit, encombré à ce point d'épreuves, de pièges et d'artifices créés par le Malin, que nous nous exposerons au grand danger de subir des désagréments si nous nous conduisons ne serait-ce que négligemment (pour ne pas dire méchamment). Marcher sur le chemin étroit exige non seulement que nous portions avec attention nos regards autour de nous à chacun de nos pas, mais plus encore ; cela exige que nous soyons sages — plus sages que nos compagnons sur terre — que nous soyons pénétrés de la sagesse issue d'En-haut et qui est pure, pacifique, affectueuse ; avant tout néanmoins, cela exige que nous soyons fidèles au Seigneur et à Sa Parole.

Nous trouvant en un lieu où affluent, par la poste, les récits d'épreuves et de difficultés par lesquelles passent beaucoup de membres du Peuple du Seigneur, nous sommes bien placés pour savoir que ces épreuves sont maintenant plus nombreuses et plus sévères qu'elles ne l'étaient voici bien longtemps déjà. Des appels pour la prière et des demandes de conseils touchant la voie à suivre, celle de l'Eternel, arrivent dans presque chaque courrier, émanant d'enfants de Dieu éprouvés et mus par l'ardent désir de se « conduire avec circonspection ». Nous leur répondons avec plaisir, du mieux de nos possibilités, en indiquant les règles bibliques qui doivent guider tous ceux qui veulent marcher avec l'Eternel.

Nous voudrions maintenant attirer l'attention sur certains principes généraux, applicables à

tout membre du Corps de Christ, à tout moment, et qu'il est particulièrement nécessaire de se rappeler et de pratiquer au temps actuel, en raison de l'activité spéciale déployée par notre Adversaire, « car les jours sont mauvais ». Il apparaîtrait en effet que, comme dans la « moisson » de l'Age judaïque, de même dans la « moisson » présente de l'Age de l'Evangile, l'opposition prévaut non seulement dans les synagogues antitypiques, étant suscitée par des Scribes et des Pharisiens antitypiques, mais aussi dans les cercles familiaux — entre parents et enfants, maris et femmes — et parmi le Peuple de Dieu.

Dans la mesure où l'Adversaire s'efforce de provoquer des querelles, que chaque consacré s'emploie à éviter de dire ou de faire ce qui peut déplaire. Conduisons-nous « avec circonspection... *car les jours sont mauvais » ; ce sont des jours d'épreuves spéciales.

Règles utiles dans la vie quotidienne

Les règles que nous avons à suggérer sont les suivantes :

I. Que chacun prenne la résolution de s'occuper de ses propres affaires.

Sur ce point, les injonctions bibliques nous avertissent de ne pas nous mêler des affaires des autres personnes. Tous ceux qui ont l'expérience de la vie ont appris que c'est là un bon principe à observer ; cependant, peu s'inspirent de cette règle pour marcher avec circonspection. Si nos propres affaires et notre activité au service de Dieu ne suffisent pas à employer entièrement nos mains, notre temps et nos lèvres, il y a quelque chose qui ne va pas en nous ; il nous faut alors nous adonner avec soin à la prière et à l'étude de la Parole de Dieu pour revenir sur le droit chemin.

Cela ne veut pas dire que nous devrions être indifférents à l'égard du bien-être de ceux qui sont confiés à notre garde ou envers qui nous avons un certain degré de responsabilité ; mais, même dans notre comportement à leur égard, il nous faut savoir reconnaître leurs droits et les droits des autres, et veiller spécialement à ne pas outrepasser nos propres

droits. N'oublions pas que la justice doit régir nos interventions dans les affaires des autres, bien que nous puissions ne pas exiger pleine justice, mais user de miséricorde, lorsque nos propres intérêts sont en jeu.

II. Nous devrions être très patients à l'égard des autres, et de leurs manquements, plus patients qu'à l'égard de nous-mêmes et de nos faiblesses.

L'idée que le monde entier est mentalement, aussi bien que physiquement et moralement, dans un état maladif, du fait de la chute adamique, devrait nous porter à être plein d'égards envers les faiblesses des hommes. Puisque l'Eternel, dans sa grâce, désire couvrir nos défauts au moyen du mérite du précieux Sang de Christ, nous ne pouvons faire moins que d'être « très compatissants » et que de nourrir de tendres dispositions à l'égard des autres, même si leurs faiblesses sont plus grandes que les nôtres ou différentes des nôtres. Cette règle générale trouve une application spéciale dans vos rapports avec vos enfants. Leurs défauts, dans une certaine mesure, proviennent de vous ou par vous ; vous devriez donc vous comporter, à l'égard de leurs imperfections, comme si vous vous corrigez de vos propres imperfections, c'est-à-dire sérieusement, rigoureusement, pour qu'ils apprennent à observer le principe de la justice, mais aussi avec sympathie, miséricorde et affection.

III. Ne soyez pas susceptibles ni facilement irritables. Considérez avec bienveillance et indulgence les paroles et les actions des autres. Nous ferons bien de ne pas relever un léger affront, une insignifiante rebuffade, mais de la couvrir du manteau de la générosité et de l'amour. Une sérieuse offense devrait être interprétée comme n'ayant pas été faite intentionnellement ; l'on devrait s'enquérir des raisons qui l'ont motivée dans un esprit de douceur, en usant de paroles propres à ne pas provoquer de colère, en se servant d'un langage assaisonné de grâce. Dans la majorité des cas, nous constaterons qu'on n'a pas cherché à nous offenser.

Ce principe, dans les Ecritures, se rattache aux instructions nous enjoignant de ne pas nous livrer à de « mauvais soupçons », de ne pas voir de mauvaises intentions et des motifs

méchants dans les paroles et les actions des autres. Les « mauvais soupçons » sont définis par l'Apôtre comme contraires aux paroles de notre Seigneur Jésus, opposés à la piété et provenant du même esprit que la jalousie et les querelles ; ils proviennent d'un esprit corrompu et sont des œuvres de la chair et du diable. — 1 Tim. 6 : 3-5 ; Gal. 5 : 19-21.

L'amour, loi de l'esprit

L'autre côté de ce sujet est mis en évidence par l'Apôtre lorsque celui-ci décrit les éléments constitutifs de l'esprit d'amour, dont les enfants de Dieu sont engendrés et qu'ils doivent cultiver quotidiennement ; le développement de cet esprit constitue l'une des preuves principales indiquant qu'ils sont des « vainqueurs ». L'Apôtre affirme : « L'amour use de longanimité ; il est plein de bonté..., il ne s'irrite pas ; il n'impute pas [ou ne pense pas, note Darby, trad.] le mal ;... il supporte tout, croit tout [favorablement], espère tout, endure tout. » — 1 Cor. 13 : 4-7, Darby.

L'on peut avancer que pareille disposition pourrait être souvent mise à profit par ceux qui nourrissent de mauvaises intentions. Ceux qui possèdent cet esprit d'amour, répondrons-nous, ne manquent pas, nécessairement, d'intelligence ni d'énergie. Les expériences par lesquelles ils sont passés en cultivant ce degré d'amour ont servi à les développer et à leur donner une rapide compréhension de ce qu'est la « crainte de l'Eternel » (Esaïe 11 : 3). Ils seront circonspects là où il y aura ne serait-ce que l'apparence du mal, même lorsqu'ils s'abstiendront d'imputer de mauvaises intentions, jusqu'au moment où des preuves indiscutables les obligeront de se rendre à l'évidence. Il serait d'ailleurs de loin préférable de courir des risques insignifiants et de subir de légers préjudices, maintes fois, plutôt que d'accuser une personne innocente. Le Seigneur, qui a dicté cette ligne de conduite, est éminemment compétent pour nous dédommager de toutes pertes que nous pourrions subir en suivant Son conseil. Il est à la fois capable et désireux de faire en sorte que toutes les expériences de ce genre concourent au bien de ceux qui L'aiment. Il place l'obéissance à Ses arrangements au premier plan (même avant le sacrifice), déclarant: «Vous êtes mes amis, Si

vous faites ce que je vous commande ». (Jean 15 : 14).

Celui qui néglige les commandements du Seigneur relatifs aux « mauvais soupçons » prépare un piège dans lequel il tombera, même s'il se conduit « avec circonspection » à d'autres égards, en effet, un cœur imprégné de doutes et de suspicions à l'égard de ses semblables, est plus qu'à moitié préparé pour douter de Dieu. L'esprit d'aigreur et d'amertume, sous-entendue, combat contre l'esprit du Seigneur, l'esprit d'amour. L'un ou l'autre remportera la victoire. Le mauvais esprit doit être chassé, sinon il souillera la Nouvelle Créature et en fera une « réprouvée ». Par contre, si la Nouvelle Créature remporte la victoire, comme vainqueur, ce sera de la façon suivante les mauvais soupçons étant vaincus, la moitié de la bataille contre les difficultés présentes et les péchés habituels est gagnée. Les soupçons proviennent du cœur et nous conduisent soit à des paroles et à des actions bonnes, soit à des paroles et à des actions mauvaises.

IV. Si vous avez été calomnié, vous pouvez vous expliquer, soit en public soit en privé, pour vous disculper ; mais, assurément, abstenez-vous de faire plus. Si vous calomniez à votre tour, d'un mal, vous en faites deux. Que personne ne rende le mal pour le mal à qui que ce soit, et ce en aucun cas, même si ce que vous diriez serait vrai, tandis que ce qu'a dit votre prochain, contre vous était faux. En contredisant et en expliquant de fausses accusations, souvenez-vous qu'il y a lieu de ne pas aller au-delà ; aller au-delà serait produire à votre tour des accusations contre votre diffamateur ; agissant ainsi vous aussi vous deviendriez un calomniateur.

La règle d'or

Voici la règle biblique à appliquer nous devons faire aux autres ce que nous voudrions que les autres nous fissent, et non ce qu'ils nous font. Les maux qui nous sont faits ne justifieront jamais de mauvaises actions de notre part. Les véritables enfants de Dieu ne doivent avoir aucun penchant pour la duperie de Satan exprimée en ces mots « Fais le mal pour qu'il en résulte du bien ». Si aucun verset biblique ne nous interdit de nous justifier d'erreurs et de

fausses déclarations propagées à notre encontre par des calomniateurs, l'expérience prouve que si nous poursuivions Satan et les serviteurs de l'injustice qu'il a séduits dans notre entourage, pour contredire toute critique hostile et tout récit mensonger faits à notre sujet, nous aurions beaucoup à faire. Si Satan nous trouvait disposés à agir de la sorte, il nous pousserait sans nul doute vers une chasse telle qu'elle nous prendrait notre temps et nous empêcherait d'annoncer la bonne nouvelle de grande joie ; l'Adversaire remporterait ainsi une victoire, et nous, nous en manquerions une.

Confions plutôt notre réputation au Seigneur, comme partie du sacrifice que nous déposâmes à Ses pieds lorsque nous Lui livrâmes tout, dans un geste d'obéissance, répondant au haut-appeal qui nous était adressé, de courir la course en vue du grand prix attaché à cet appel. Si notre réputation souffre quelque peu, par suite de notre résolution de ne pas négliger les affaires du Roi pour lutter pour notre propre gloire, nous pouvons être assurés que cela nous sera compté comme sacrifice enduré avec Christ et pour Sa cause ; et notre récompense sera d'autant plus grande dans le ciel, lorsque la bataille sera terminée et que les victoires seront récompensées.

Entre-temps, il appartient à chaque membre du peuple de Dieu d'être aussi circonspect que possible à chaque pas effectué sur le chemin. Souvenons-nous que dans la mesure où nous manifesterons zèle et fidélité, en laissant briller notre lumière, nous rencontrerons l'opposition malveillante de notre grand Adversaire qui cherche à altérer, à dénaturer, à tordre et à ternir méchamment nos paroles et nos actions ; l'« accusateur des frères » ne peut en effet trouver contre ces derniers aucune accusation réelle et il est furieux à l'extrême contre les humbles serviteurs de la Vérité, comme il le fut contre le Serviteur en Chef, notre Seigneur. Rappelons-nous que notre Seigneur fut crucifié comme transgresseur de la loi, sur les instances des notables de l'église juive et qu'il leur fut livré traitreusement par un de ses propres disciples.

« Considérez celui qui a supporté contre sa personne une telle opposition de la part des

pécheurs, afin que vous ne vous lassiez point, l'âme découragée », lorsque vous êtes attaqués par l'Adversaire, quels que puissent être ses agents et les projectiles qu'ils lancent sur nous. L'Adversaire ne peut nous nuire ; il ne fera qu'accroître notre réputation aux yeux du Seigneur si nous endurons fidèlement son opposition. Il ne peut nous causer aucun dommage extérieur que Dieu ne puisse faire concourir au bien de Sa cause, quoique ce bien puisse parfois signifier le criblage de la paille et de l'ivraie et leur séparation d'avec le froment.

V. Les mauvais propos, la médisance et la calomnie sont strictement interdits au peuple de Dieu, étant totalement contraires à l'Esprit d'amour de Dieu, même si la chose mauvaise est réelle. Comme mesure préventive contre tout ce qui est de la nature de la calomnie, les Saints Ecrits tracent très soigneusement une seule voie à suivre pour obtenir réparation de l'injustice subie, celle indiquée en Matth. 18 : 15-17.

Même des Chrétiens avancés semblent ignorer totalement cette règle divine ; ainsi il en est qui se disent Chrétiens et qui sont souvent les colporteurs de médisances les plus déclarés. Cependant, ce commandement est l'un d'entre les peu nombreux commandements spéciaux et formels donnés par notre Seigneur. Considérée en rapport avec cette déclaration « Vous êtes mes amis si vous faites ce que je vous commande », sa constante violation prouve que beaucoup ne sont pas des disciples très avancés.

Suivez la voie du Seigneur

Examinons soigneusement cette règle qui, si elle est suivie, empêchera les commérages, les mauvais propos, la médisance.

Sa première mesure, recommandant une discussion entre les parties en cause seules, implique de la bonne foi de la part de l'accusateur qui pense avoir été lésé et que nous appellerons ici le frère A. Elle sous-entend que ce frère ne pense rien de mal de l'accusé que nous désignerons de la lettre B. L'un et l'autre se rencontrent comme « frères », chacun

d'eux croyant que son comportement est bon, pour discuter de l'affaire, pour voir s'il leur est possible de parvenir à un même point de vue. S'ils s'accordent, tout est parfait l'affaire est réglée, la paix prévaut, la rupture qui menaçait a été écartée ; aucun d'eux ne sort plus sage que l'autre.

S'il ne leur est pas possible de s'accorder, A ne peut provoquer de scandale en divulguant sa version de l'affaire. A ses confidents mêmes, il ne lui est pas permis de la révéler et de conclure par ces paroles « N'en faites pas mention et, surtout, ne dites pas que je vous en ai parlé ». Non, la chose est encore « entre toi et lui [A et B] seul ». Si pour A l'affaire est importante au point de vouloir la poursuivre, une seule voie lui est ouverte il doit demander à deux ou à trois autres frères de l'accompagner chez B pour entendre la chose de la bouche des deux parties et donner leur opinion sur ce qui est bien ou mal dans ce cas. Ces frères devraient être choisis (1) pour être des personnes au caractère chrétien et à l'esprit de sobre bon sens, auquel caractère et auquel esprit A se fierait si d'aventure ils approuvaient le point de vue de B (2). Ils devraient être choisis dans l'idée que B appréciera leur avis s'ils formulaient un jugement en faveur de A.

Pour A, il serait cependant entièrement contraire à l'esprit de justice aussi bien qu'à l'esprit de l'instruction du Maître donnée ici, dans les versets étudiés, que de discuter de l'affaire avec plusieurs amis d'entre lesquels il se proposerait de choisir ces « deux ou trois témoins », et ce pour être sûr que ceux-ci lui seront propices (sans écouter l'autre partie) ; ces témoins se rendraient ainsi à la réunion prédisposés contre B, l'esprit déjà décidé contre B. Non, l'affaire reste entre A et B seuls, jusqu'à ce que les deux ou trois amis choisis aient entendu les deux parties en présence de chacune d'elle.

Aider, et non pas nuire

Si les « frères » expriment une opinion contre B, celui-ci devrait les écouter, accepter leur point de vue comme juste, raisonnable, à moins que ce point de vue ne comporte un principe auquel il ne pourrait, en toute conscience, donner son assentiment. Si ces « frères » voient

l'affaire du point de vue de B, A devrait conclure que, selon toute probabilité, il s'est trompé et, à moins que sa conscience ne l'en empêche, il devrait accepter leur manière d'envisager la question et présenter ses excuses à B et aux frères pour l'ennui qu'il leur a causé par son insuffisance de jugement. Mais aucune des parties n'a le droit de médire en racontant « confidentiellement » l'affaire à d'autres.

Si la décision était intervenue contre A, si celui-ci avait toujours l'impression qu'il a été lésé et qu'il n'a pas obtenu justice, ayant fait un mauvais choix de conseillers, il pourrait (sans transgresser les principes posés par notre Seigneur) appeler d'autres conseillers et agir comme précédemment. Si la décision de ces derniers se tournait contre lui, ou s'il sentait qu'il ne saurait se fier au jugement de qui que ce soit, de peur que tous ne favorisent B, il devrait comprendre qu'une partie au moins de son tourment provient d'une trop haute opinion de lui-même, et il ferait bien de jeûner, de prier et d'étudier plus soigneusement les règles et les principes de la justice. Mais il n'a pas le droit de souffler mot de la chose à l'Eglise, ni à personne, que ce soit en public ou en privé. S'il raconte son affaire, il se manifeste de suite comme désobéissant au Seigneur et poussé par un mauvais esprit, un esprit charnel, contraire à l'esprit de la Vérité, à l'esprit de l'amour.

Si le comité de frères se prononce en partie contre B, et en partie seulement en faveur de A, ceux-ci (A et B) devraient s'efforcer d'envisager la chose de cette façon et de s'arranger à l'amiable. Dans ce cas, rien dans cette affaire ne demanderait à être ébruité, rien ne devrait intéresser qui que ce soit.

Si le comité se décide entièrement contre B et en faveur de A, et si B ne veut pas l'écouter, ni réparer le mal qu'il a commis, ni cesser de nuire à A, ce dernier n'a pas encore le droit de se laisser aller à la médisance, et les frères du comité non plus. Si A considère que l'affaire est suffisamment importante pour justifier une action supplémentaire, une seule voie à suivre se présente à lui ; il peut, avec les membres du comité, exposer l'affaire devant l'Eglise. Alors l'Eglise écoutera cette affaire, aussi bien d'un côté que de l'autre, et celui (A ou B) qui

refusera d'accepter son conseil sera dès lors considéré et traité par tous comme un étranger, comme quelqu'un qui ne fait pas partie de l'Eglise, avec qui on ne doit pas avoir communion, comme une personne morte, jusqu'à ce qu'il se repente et se réforme.

Les devoirs d'un membre ne doivent pas être assumés par un autre membre ; chacun doit agir par lui-même, conformément à la règle énoncée par le Seigneur. Mais si, par suite de la transgression du commandement du Seigneur, une affaire devient un scandale, cause du tourment à l'Eglise dans son ensemble et la déshonore, alors les représentants de l'assemblée, dûment choisis, devraient s'en saisir. Ils ne devraient pas seulement rechercher les personnages principaux aux prises avec des difficultés, mais, avec une égale diligence, ils devraient rechercher les fauteurs de troubles réels, ceux qui ont fait circuler le scandale, et ils devraient les réprimander.

Mais toutes réprimandes devraient être faites avec amour. On doit se souvenir que nous sommes tous imparfaits à certains égards. Le but à poursuivre dans chaque cas doit être de corriger et non de punir. Le Seigneur seul a autorité pour punir. Ce que l'Eglise peut faire tout au plus, c'est priver de sa communion, pendant un certain temps, celui qui ne se repent pas, et elle doit la lui rétablir publiquement s'il vient à se repentir. Notre amour notre joie et notre paix sont les fins recherchées par le Seigneur et, en tant que Ses disciples, c'est ce que nous devons nous appliquer à cultiver en nous. Toute autre ligne de conduite causera certainement du tort.

C'est de cette manière que le Seigneur met en garde Ses véritables disciples contre le péché insidieux de la calomnie, péché qui conduit à d'autres, à de plus grandes œuvres de la chair et du diable et qui arrête la croissance dans la Vérité et dans son esprit d'amour.

Remarquons aussi que ceux qui écoutent les calomnies, et qui encouragent ainsi les calomniateurs dans leur mauvaise voie, ceux-là participent aux mauvaises actions des calomniateurs et sont également coupables de la violation des commandements du Maître. Le véritable peuple de Dieu devrait refuser d'écouter des calomnies et attirer l'attention de

celui qui s'en rend coupable sur la Parole du Seigneur et sur la seule méthode à suivre que cette Parole autorise. « Sommes-nous plus sages que Dieu ? » L'expérience nous enseigne que nous ne pouvons nous fier à notre propre jugement et que nous nous trouvons sur un terrain sûr seulement lorsque nous suivons implicitement la voix du Berger.

Réprimandez-les plutôt avec amour

Si un frère ou une sœur commence à vous dire du mal sur d'autres, arrêtez-les sur-le-champ, gentiment, mais fermement. « Ne prenez point part aux œuvres infructueuses des ténèbres, mais plutôt condamnez-les ». (Eph. 5 : 11). Refusez toute participation à cette violation des commandements de notre Maître, violation qui crée beaucoup d'ennuis dans l'Eglise. Si le frère ou la sœur ne sont que des « enfants » dans les choses spirituelles, appelez leur attention sur la règle du Seigneur touchant ce sujet et relatée en Matthieu 18 :15 et en 1 Tim. 5 : 19. Si les propos ne s'adressent pas à vous, mais sont simplement exprimés en votre présence, montrez vite votre désapprobation en vous retirant.

Si le calomniateur persiste toujours dans le commérage nuisible, dans la médisance, s'il continue à vous faire part de ses « mauvais soupçons », après que son attention fut attirée sur le commandement du Seigneur, reprenez-le plus vertement et dites-lui en le quittant : « Je ne peux pas, il ne m'est pas possible de t'écouter ; si je le faisais, je serais coupable dans cette affaire comme toi tu l'es, transgressant le commandement du Seigneur. Et même si je devais écouter ton histoire, je ne pourrais la croire, car le Chrétien qui ne respecte pas la Parole du Seigneur et qui ne suit pas Ses indications pour obtenir réparation de l'injustice subie, manifeste si peu d'esprit du Seigneur qu'on ne peut se fier à sa parole ». Celui qui biaise et qui tord les paroles du Seigneur n'hésitera pas à tordre et à dénaturer les paroles et les actions de ses compagnons. Si vous écoutez pareille conversation jusqu'à un certain point, ou si vous exprimez une concordance d'opinion ou de la sympathie envers le faiseur de commérage, le calomniateur, vous avez part au péché et à toutes ses conséquences. Et si une « racine d'amertume » se développe ainsi, il est plus que probable que vous serez l'un

de ceux qu'elle infectera. — Héb. 12 : 15.

Les calomniateurs sont des voleurs

Le calomniateur est un voleur selon le point de vue du monde. Shakespeare écrit

Celui qui vole ma bourse vole de la camelote,

Mais celui qui nuit à ma renommée

Me dépouille de ce qui ne l'enrichit pas

Et me rend réellement pauvre.

Conformément à la règle chrétienne, plus élevée que celle du monde et énoncée par le Grand Maître, les calomniateurs sont des meurtriers. (Voyez Matth. 5 : 22 ; 1 Jean 3 : 15). Considérée de cette manière, la simple suggestion à la calomnie doit être évitée, puisqu'elle provient de l'esprit de Satan. — Jean 8 : 44.

VI. Le peuple de Dieu devrait se garder de l'orgueil comme s'il voulait se préserver de la plaie la plus mortelle.

Cette règle, toujours bonne, et soutenue par les Saints Ecrits, paraît doublement nécessaire à ceux qui ont le bonheur d'être éclairés par la lumière de la Vérité Présente. Cela peut paraître étrange : on pourrait croire que recevoir une compréhension si grande du caractère et du plan de Dieu devrait faire en sorte que le peuple de Dieu se sente d'autant plus insignifiant et humble, d'autant plus dépendant de la bonté divine, d'autant plus confiant en Dieu et d'autant moins confiant en soi-même. Cet effet devrait toujours se produire ; mais, hélas ! il ne se produit pas dans un très grand nombre de cas.

Beaucoup en viennent à croire que leur connaissance du Plan des Ages prouve qu'ils sont particulièrement sages, ou grands, ou bons. Ils paraissent oublier que Dieu cache la vérité

aux sages et aux grands, afin qu'aucune chair ne se glorifie devant Lui. Ils aiment la vérité égoïstement, comme des trafiquants qui aiment leurs marchandises pour ce qu'ils peuvent en tirer. S'ils ne peuvent espérer des richesses en échange de cette vérité, ils peuvent espérer gagner une petite notoriété, paraître plus sages que d'autres ; en présentant la vérité par fragments, parcimonieusement, par cette exhibition répétée de leur sagesse, ils pensent perpétuer leur notoriété, et ce pour satisfaire leur orgueil ou leur vanité. Telles personnes font peu pour aider à la diffusion de la vérité. S'ils ne peuvent s'y soustraire, il leur arrive de se référer à la littérature constituant la nourriture au temps convenable ; mais quand ils le font, c'est habituellement avec quelque remarque empreinte de mépris ; ils ajoutent, par exemple, qu'ils ne sont pas d'accord sur bien des points, ou bien qu'ils ne fondent leur foi sur aucun homme, mais qu'ils vont directement à la Parole de Dieu.

La grâce est pour les humbles

Prenez garde à de telles personnes, tôt ou tard, à moins de se réformer, elles quitteront entièrement le droit chemin et causeront plus de tort à la Vérité qu'elles n'ont fait de bien. Dieu ne désire pas que de telles personnes servent Sa cause et, assurément, Il permettra que leur vanité les fasse trébucher, quelque nombreuses que puissent être leurs aptitudes naturelles ; ce sont en général des gens aux aptitudes réelles, ou imaginaires, qui sont affligés de la sorte, étant pénétrés de l'esprit d'orgueil et de vanité. Dieu s'oppose aux orgueilleux, mais Il fait grâce aux humbles. Nous appelons en témoignage chaque lecteur de nos publications pour prouver que leur auteur ne s'est jamais vanté de sa sagesse ou de son originalité, ni en public, ni en privé. Nous nous sommes glorifiés de la Vérité, et nous continuerons à nous en glorifier ; par rapport au brillant faisceau lumineux qu'elle projette, les philosophies humaines ne dégagent pas la clarté d'une bougie. Mais nous ne nous sommes jamais vantés d'être son auteur. Bien au contraire, c'est parce que nous ne l'avons pas inventée, mais parce que Dieu l'a révélée « au propre temps », comme « nourriture au temps convenable », et parce qu'elle est infiniment plus magnifique que ce que nous ou un autre être humain aurions pu créer ou concevoir, que nous avons cette assurance que

personne d'autre sinon Dieu en est l'Auteur et le Révélateur.

Si, par la grâce de Dieu, nous avons été employés par Lui, dans une certaine mesure, pour présenter à d'autres les vérités propres à la moisson présente, nous nous réjouissons de ce service et nous continuerons à nous employer pour être fidèles à notre charge ; mais pour ce qui est d'en tirer vanité, nous n'en voyons pas le motif ni la raison. Nous savons très bien que notre Maître aurait pu aisément trouver beaucoup d'autres personnes dignes de ce service et aptes à l'effectuer, et beaucoup plus capables naturellement. Nous ne pouvons donc que supposer, dans ce cas comme précédemment, que « Dieu a choisi les choses folles du monde pour couvrir de honte les [hommes] sages ; et Dieu a choisi les choses faibles du monde pour couvrir de honte les choses fortes ;... et celles qui sont méprisées... pour annuler celles qui sont ; en sorte que nulle chair ne se glorifie devant Dieu ». 1 Cor. 1 : 27-29, Darby.

Nous mettons donc en garde tous ceux qui, par la grâce de Dieu, sont passés des ténèbres à Sa merveilleuse lumière de marcher devant le Seigneur d'une manière d'autant plus humble, avec une humilité proportionnée à la lumière reçue en effet, si la lumière qu'ils ont reçue devient ténèbres, combien grandes seront ces ténèbres.

Et sans espoir sera la condition qu'elles engendreront. Il aurait été préférable, comme le déclare l'Apôtre, que de telles personnes n'eussent jamais connu le chemin de la vie. Si le sel perd sa saveur, il n'est en rien plus utile que le sable.

« **Bienheureux ceux qui ont le cœur pur** »

VII. Soyez purs. Gardez une conscience sans reproche devant Dieu et devant les hommes. Commencez par le cœur, les pensées. N'entretenez aucune pensée qui soit mauvaise, de quelque façon que ce soit. Pour être sûrs de bien vous conduire sur ce point, ayez Christ pour modèle, fixez-Le bien dans votre esprit. Lorsque le mal vous importune, qu'il vienne de l'extérieur ou de l'intérieur, élevez votre cœur à Lui, dans la prière, pour obtenir la grâce promise qui doit vous secourir au moment du besoin. Ayez constamment à l'esprit la prière

exprimée en ces mots : « Que les paroles de ma bouche et la méditation de mon cœur soient agréables devant toi, O Eternel, mon rocher et mon rédempteur — Psaume 19 : 14, Darby.

VIII. Tout en gardant précieusement les commandements divers et formels des Saints Ecrits, et tout en nous efforçant de les appliquer, cherchons de plus en plus à comprendre et à faire nôtres les principes sur lesquels repose la loi divine. Cela nous rendra à même d'apprécier ce qu'il y a de bien et de mal dans celles de nos paroles, de nos pensées et de nos actions qui peuvent ne pas être particulièrement spécifiées dans la Parole de Dieu. A vrai dire, c'est dans la mesure où nous comprenons et faisons nôtres les principes de la loi divine, que nous parvenons à l'esprit de la Parole divine. Voyez Ps. 119 : 97-105.

IX. Fuyez la disposition à se quereller et à critiquer, comme contraire à l'esprit, à la disposition de Christ, comme contraire à l'amour.

Une certaine dose d'agressivité est requise pour vaincre le monde, la chair et le diable et se dégager des différents pièges qu'ils tendent ; cette disposition au combat peut devenir pour nous et pour la cause du Maître une aide précieuse, si nous l'employons à bon escient, intelligemment contre le péché, en nous d'abord et chez les autres ensuite, pour le Seigneur et Son peuple, et contre Satan et toutes ses puissances résidant dans les ténèbres et la superstition. Dans les Saintes Ecritures, cela s'appelle combattre le bon combat ; et dans cette bataille pour le droit et la vérité, nous devrions tous être de vaillants soldats en défendant avec amour l'honneur de notre Capitaine et les libertés de Son peuple.

Combattez le bon combat

Mais pareil bon emploi de notre combativité ne plaît pas au prince de ce monde, et celui-ci va s'efforcer de pervertir ce dont il ne peut se servir directement. En conséquence, il essaye de faire passer la combativité, aux yeux de certains, comme vertu principale, et il encourage ceux-ci à lutter contre toute chose et contre tout le monde : contre les frères plus que contre les puissances des ténèbres, contre les hommes de l'église nominale plus que contre les

erreurs et l'ignorance qui aveuglent ces derniers et les rendent tels qu'ils sont. En vérité, son désir est de nous faire « combattre contre Dieu ».

Soyons sur nos gardes sur ce point. Jugeons-nous nous-mêmes avant tout, et veillons à ne pas jeter de pierre d'achoppement aux pieds des autres. Livrons combat dans notre propre cœur à l'esprit mauvais qui s'efforce de transformer des futilités en montagnes et qui nous porte à nous chicaner et à nous quereller à propos de choses insignifiantes, non essentielles. « Celui qui est lent à la colère vaut mieux qu'un héros, et celui qui est maître de lui-même que celui qui prend des villes ». (Prov. 16 : 32). Veillons à ce que notre défense de la Vérité ne soit pas motivée par le désir de briller, mais par l'amour pour cette Vérité, par l'amour pour le Seigneur et pour Son peuple, pour les frères.

Si l'amour est l'esprit moteur qui dicte ou motive notre conduite, il se manifestera dans des efforts affectueux, gentils, patients et humbles à l'égard de nos compagnons de service. Soyons plus gentils envers tous. Que « l'épée de l'Esprit, la Parole de Dieu », qui est vivante et puissante, accomplisse l'œuvre entière d'émondage.

X. Gardez-vous de toutes pensées, de tous sentiments et de toutes conditions se rattachant directement ou indirectement à la malice, à la jalousie, à la dispute, à la haine. Ne faites aucune place à ces sentiments dans votre cœur, ne serait-ce que pour un moment ; ils vous causeront en effet un grand tort, et vous conduiront en outre à causer du tort aux autres. Que votre cœur, votre volonté, vos intentions et vos désirs soient pleins d'amour envers Dieu et envers toutes Ses créatures, qu'ils soient remplis d'un amour des plus fervents pour Dieu et d'un amour proportionné à leur fidélité pour tous ceux qui possèdent Son Esprit et suivent le chemin qu'Il a tracé.

XI. Ne vous fiez pas à votre conscience. Si elle suffisait comme guide, vous n'auriez pas besoin des Saintes Ecritures. La plupart des gens sont comme s'ils n'avaient pas de conscience, car ils ne discernent pas les principes et les lois donnés par Dieu pour guider la conscience. Et dans un état pire encore se trouvent ceux qui sont mentionnés en 1 Tim. 4 : 2.

D'où l'impérative nécessité d'écouter attentivement la Parole de Dieu et de marcher à sa lumière, avec circonspection.

XII. Ne soyez pas audacieux, si ce n'est quand il y va du droit, de la Vérité. Pour autant que cela vous concerne, gardez une crainte révérencielle, la crainte de pécher, de déplaire au Maître et de perdre la grande récompense, le « prix de notre haut appel ». Presque tous ceux qui « tombent » perdent d'abord toute crainte et deviennent sûrs d'eux. Ils oublient que c'est seulement « en faisant ces choses » que « vous ne faillirez jamais » (2 P. 1: 5-10). « Craignons donc, tandis que la promesse d'entrer dans son repos subsiste encore, qu'aucun de vous ne paraisse être venu trop tard. » (Héb. 4:1). C'est en partie à cause de la perte de cette juste crainte qu'il est impossible que ceux-là « soient encore renouvelés et amenés à la repentance »

W.T. 3593 — C.T.R. 2905